

»» TRIBUNAL DE CHERBOURG

Prison ferme pour l'un des braqueurs du Proxi

Braqueurs ? Pas vraiment, dit l'avocate du plus âgé des deux garçons qui, lundi, ont tenté de se faire donner le contenu de la caisse du Proxi de la rue de la Bucaille. Plutôt « des pieds nickelés ».

Lundi, deux jeunes, 19 ans et à peine 24 ans, entrent dans le Proxi qui fait face au collège de la Bucaille à Cherbourg. Il y a des clients dans le magasin. Les deux jeunes vont au rayon alcools, prennent une bouteille de coca et une bouteille de whisky, puis des saucisses. Le plus jeune « planque » une bouteille de Ricard dans sa poche. Désormais seuls dans le magasin, une capuche sur la tête, cachant en partie leur visage, ils déposent saucisses, coca et whisky à la caisse puis l'un d'eux sort un couteau et exige le contenu de la caisse. La patronne qui définit les deux jeunes comme « deux individus du genre racaille » refuse et réagit immédiatement, tentant d'empêcher l'agresseur d'ouvrir sa caisse avec la clé. Dans la confusion, ayant fait un geste large pour chasser le garçon, elle se blesse à la main gauche sur le couteau que celui-ci tenait. « Je n'ai pas eu l'intention de la blesser » dit-il hier aux juges. Les deux garçons décampent rapidement, emmenant leurs deux bouteilles, mais oubliant les saucisses. Rentrant au domicile de la copine qui hébergeait le plus âgé des deux, dégrisé, prenant la mesure de son énorme bêtise, dit à l'autre : « Tu te rends compte de ce qu'on a fait tous les deux ? »

« Pourquoi avez-vous fait cela ? leur a demandé Laurent Manhès, l'un des juges.

- On n'a pas réfléchi. On a picolé. Toute l'après-midi. On n'avait plus rien à boire. C'est là qu'on a décidé d'aller au Proxi. »

■ « Ils pouaient l'alcool »

La gérante, choquée, a été médicalisée également pour les coupures à sa main gauche, heureusement superficielle. Quand les policiers l'ont interrogée, elle a été en mesure de décrire son principal agresseur, un jeune Cherbourgeois de presque 24 ans, Damien Aoustin, vite identifié par le commissariat parce qu'il figurait au fichier pour avoir

empilé les délits depuis son âge de 14 ans : vols avec arme, extorsion par violence avec arme, violences et stupéfians en établissement scolaire. Quant au second, la gérante lui a reconnu seulement un rôle secondaire : « il suivait l'autre sans rien dire. »

Les deux garçons allaient être interpellés quelques heures plus tard par les policiers. Ils étaient à hauteur d'une BMW discutant avec le conducteur. « Ils pouaient l'alcool » a reconnu le conducteur devant les enquêteurs. Quand ils ont vu les policiers arriver, l'un des garçons a jeté à terre un objet, le couteau qui avait servi quelque temps plus tôt au magasin Proxi. Placé en garde à vue, Damien a eu un comportement rebelle, inju-

rieux. « Comme je ne le vois jamais, a souligné son avocate, Me Carré, qui le défend depuis des années. C'est un jeune homme qui a de la fierté, qui essaie de s'en sortir seul. Parfois il y parvient, d'autres fois non. Cette année, il a travaillé du début de janvier à août. Pendant toute cette période, on n'a pas entendu parler de lui. Et puis, à nouveau sans travail, ça déraile. »

■ Deux garçons marqués

« Multirécidiviste hermétique à toute action socio-éducative » dit-on de lui. Ça s'explique ? « Parents séparés, histoire famille chaotique, décrit le président du tribunal à propos du garçon,

existence difficile sous le signe de la violence et de l'alcool, errant pour s'héberger comme il pouvait. » Un profil hélas trop fréquent de jeune délinquant responsable de ses actes, certes, mais que la vie n'a pas épaulé. D'ailleurs, en entendant résumer en une phrase les longues années de son enfance et de son adolescence, le garçon, à la barre, la tête basse, tentait de dissimuler l'émotion qui le submergeait. Un dur ?

■ En prison à l'issue du procès

Pour l'autre, le plus jeune, le résumé est à peine moins rude. « Sa vie est difficile. Ses parents, séparés, ont refait leur vie où il n'a pas sa place. Son père l'a mis à la porte en 2010. Il est sans ressource,

hébergé par sa grand-mère. Lui aussi goûte à l'alcool et au cannabis. » Pour Me Desrués, l'avocate du plus jeune, il y a avec son client « une erreur de casting. » Il est inconnu de la justice, il a été entraîné par une mauvaise rencontre, et dans l'action, il n'a été que passif : « la commerçante elle-même reconnaît qu'il a à peine parlé, qu'il n'a pas sorti de couteau, qu'il ne l'a pas menacée. » Me Carré a plaidé aussi pour le sien, dont elle suit les galères depuis plusieurs années. Le maître mot de sa plaidoirie a été le mot « solitude ».

Le plus jeune a été condamné à 6 mois de prison avec sursis, peine assortie d'une mise à l'épreuve pendant 2 ans. Damien Aoustin a été condamné à 15 mois de

prison ferme, 3 ans (peine plancher puisqu'il est en récidive) dont 21 mois avec sursis (et mise à l'épreuve pendant 2 ans), ce qui lui vaut la révocation d'un précédent sursis de 3 mois. Il est maintenu en détention. Les deux garçons devront payer solidairement 1500 € à leur victime, toutes causes de préjudices confondues.



Le volet de la tentative de braquage ont eu lieu lundi dans cette épicerie située juste en face du collège de la Bucaille.